

Cabinet médical - Accès par le parking sur la cour arrière

Il y a quelques mois, le rachat par la commune du 6, rue de la mairie n'écartait pas l'hypothèse d'une location de ce logement à une profession libérale, et notamment médicale.

Il n'aura pas fallu beaucoup de temps pour que cette éventualité se concrétise puisque, en lien étroit avec le Docteur Guy Leclerc, le Docteur Hélène Le Goueze, sa successeur, a exprimé son intérêt pour s'installer dans cet immeuble avant la fin de l'année.

Nos agents techniques et la société Dramu ont mis les bouchées doubles pour tenir les délais.

Aujourd'hui, nous disposons d'un cabinet de consultation, d'une salle d'attente et de toilettes.

Le cabinet est accessible par le parking de la cour et conforme aux normes d'accessibilité.

Un second cabinet va être prochainement aménagé.

L'étage, remis à neuf par les stagiaires de l'éditeur BLF implanté rue de Maubeuge, comprend deux salles utilisables pour des petites réunions et des activités du Centre de Loisirs.

Avec ce nouvel équipement, nous avons voulu maintenir l'offre de soins sur la commune et conforter l'attractivité du centre-bourg.

Le fait qu'un médecin soit déjà installé et qu'un second nous ait annoncé son arrivée pour septembre 2019 laisse penser que notre choix était opportun.

Votre maire

Nous contacter

Tél : 03.27.39.63.41

mairiedemarpent@gmail.com

<http://www.marpent.fr>

Dans ce numéro

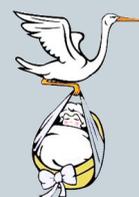
EDITO	1
LA VIE DE LA MAIRIE	2
PHOTOS	3-14
LES BREVES	5
LA VIE DU VILLAGE	6
LA VIE DU CONSEIL	7
Espace des habitants	9
LA VIE ASSOCIATIVE	10
Histoire et Patrimoine	12
ANNONCES	13

Comité de lecture

JM Allain, C Lavielle
B Legros

NAISSANCES

ROSSE Ayden	6 octobre 2018
NASONTE Medelline	18 octobre 2018
LARROQUE Léna	8 novembre 2018



DECES

THEILLER veuve MAILLARD Anne Marie	13 octobre 2018	Née en 1938
HAZARD veuve VANDEPUTTE Claudine	22 octobre 2018	Née en 1926
POURBAIX veuve FONTENELLE Jeannine	21 octobre 2018	Née en 1924
BASTIN veuve HOUZEAU Yvette	2 décembre 2018	Née en 1932

nous avons appris le décès de M.Daniel COUPE, ancien gérant du magasin Radar de Marpent et ancien président du Gardon marpentois.

« pour les Marpentois décédés hors de la commune, nous en faisons état dans la mesure où la commune concernée nous a transmis l'acte »

CENTRE DE LOISIRS DU MERCREDI

A partir de janvier, chaque mercredi, de 14 h à 17 h, les enfants âgés 6 à 12 ans pourront être accueillis au centre de loisirs de la médiathèque pour diverses activités : sensibilisation à différentes activités sportives et culturelles en partenariat avec les associations marpentoises.

Tarif : 20 € de janvier à juin / 30 € pour les extérieurs. Accueil limité à 12 places.

Les dossiers d'inscription sont à retirer en mairie.

SAINT-ELOI

Le personnel communal et une délégation d'élus se sont retrouvés pour la cérémonie de Saint-Eloi.

Le maire est revenu sur la réorganisation des services, suite notamment à la disparition des contrats aidés et aux travaux dans la mairie qui ont nécessité par deux reprises la délocalisation des bureaux.

Il a remercié les agents qui se sont impliqués dans cette réorganisation et, pour terminer, a remis la médaille d'honneur du travail à M.Frédéric Enseret, responsable des Ateliers, pour ses trente années d'activités au sein des services techniques.

LISTES ELECTORALES

Conformément à la réforme votée en 2016, un répertoire électoral unique sera institué en 2019. Ce répertoire électoral unique géré par l'Insee permettra une plus grande souplesse dans l'actualisation des listes électorales.

L'INSEE applique directement les radiations pour décès et incapacité ainsi que les inscriptions d'office des jeunes et des personnes venant d'acquérir la nationalité française.

La décision d'inscription ou de radiation sera désormais prise par le maire avec contrôle a posteriori par la commission des listes électorales

En 2019, les électeurs pourront s'inscrire jusqu'au dernier jour du deuxième mois précédent un scrutin. Ainsi, pour les élections des représentants au Parlement européen, ils pourront s'inscrire jusqu'au 31 mars 2019.

Toute nouvelle inscription entrainera automatiquement la radiation de la liste précédente.

A compter de 2020, les électeurs pourront s'inscrire sur une liste électorale jusqu'à six semaines avant la date d'un scrutin.

Photos



Cérémonie du 11 novembre



Toussaint : élus et ACPG



Albert Barbare , Robert Thébault



Halloween marpinioux



Halloween Amicale des Ecoles



Amicale du Personnel à Pairi Daiza



Personnel communal St Eloi
M. Enseret et ses collègues



Repas des Anciens



Marché de Noël



Harmonie : Ste Cécile

UNE MARPENTOISE PUBLIE UN ROMAN

Nous avons rencontré Mme Marie Galien, Marpentoise, et avons lu « L'Infidélité d'une nuit » l'ouvrage qu'elle vient de publier chez Publibook,

Son roman raconte l'histoire mouvementée d'une séparation conjugale, dans un milieu où la dureté du langage peut cacher la profondeur des sentiments et dont le héros-narrateur tente de préserver ceux qu'il aime de toutes les tempêtes.



L'écriture a toujours été un but pour Marie Galien qui a déjà publié un recueil de poèmes « Aux ficelles de mes rêves ».

L'ouvrage peut être emprunté à la médiathèque ou acheté au prix de 12 € (commande en mairie).

AIDE A LA RENOVATION ENERGETIQUE

Si vous faites des travaux d'économie d'énergie avec l'aide de l'ANAH par une entreprise RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) et permettant une baisse d'au moins 35 % de la consommation énergétique,

Le montant de l'aide du Conseil régional est fixé à 1000 € par logement et 2000 € pour les projets nécessitant des travaux d'un montant de 30 000 €.

A cette aide, le propriétaire peut, rappelons-le, solliciter les Certificats d'Economie d'Energie auprès de l'entreprise en charge des travaux.

<https://aidesindividuelles.hautsdefrance.fr>

ou 0 800 02 60 80 (appel gratuit)

SOLIDARITE AVEC LES GILETS JAUNES

Le maire est allé rencontrer les gilets jaunes au rond-point d'Intermarché à Jeumont où il a reçu un accueil excellent.

En témoignage de solidarité, la commune a livré du bois afin que les gilets jaunes puissent se réchauffer durant les nuits glaciales.



RECHERCHE BENEVOLES POUR LES ARCHIVES

Après les travaux, beaucoup d'archives sont à trier ou à ranger.

Si vous avez un peu de temps à donner, laissez-nous vos coordonnées, le maire vous rappelle.

CATASTROPHE NATURELLE « SECHERESSE »

Par arrêté interministériel du 18 septembre, la commune de Marpent a été reconnue en état de catastrophe naturelle au titre de la sécheresse et réhydratation des sols intervenue du 1^{er} avril au 30 septembre 2017.

Les sinistrés qui s'étaient fait connaître en mairie ont eu 10 jours pour se rapprocher de leur compagnie d'assurance afin de bénéficier du régime d'indemnisation prévu par la loi du 13 juillet 1982.

PHOTOGRAPHE PROFESSIONNEL

Vous souhaitez faire un portrait, couvrir un évènement.

APPHOTOS (Philippe ARCICASA) est un professionnel marpentois à votre service.

133 RUE VICTOR HUGO / tel 06 98 44 92 14 / APPHOTOS@free.fr

RECRUTEMENT

Dans le cadre de la campagne de recrutement pour les sapeurs-pompiers volontaires, le CIS de Jeumont organise une matinée "recrutement" le 19 janvier 2019.

Présence dès 9 h (avec certificat médical, de quoi écrire et en tenue de sport).

MEDIATHEQUE L'OISEAU-LYRE Conseil de Gestion

Le Conseil de Gestion de la médiathèque « L'Oiseau-Lyre », composé de Yvette Cypryszak, Alda Delplanche, Monique Nicol, Brigitte Devos, Françoise Moriamé, Christian Lavielle, Jean-Marie Allain, a fait le bilan de l'année 2018.



La médiathèque compte 135 adhérents dont 95 lecteurs.
Ces derniers ont emprunté 439 ouvrages depuis janvier.

Si l'on prend en compte les utilisateurs réguliers (Club Majeur, Club de Scrabble, Cyber-Centre, scolaires), la médiathèque est fréquentée régulièrement par environ 200 personnes.

Le Conseil de Gestion a noté le succès des présentoirs installés dans le hall de la médiathèque et dans la salle d'attente du cabinet paramédical.

En outre, un rayonnage consacré aux grands auteurs classiques est en cours d'installation dans la salle polyvalente.

Les membres du Conseil de Gestion sont sollicités pour participer aux choix des acquisitions mais ils peuvent aussi, en fonction de leur disponibilité, tenir des permanences à la bibliothèque, participer au tri et au classement des livres, recouvrir des livres anciens, etc....

Venez nous rejoindre (tel : 03 27 39 63 41 / 09 64 10 75 10).

SOIREE PASCAL MATOT

Pascal Matot était à la médiathèque « L'Oiseau-Lyre » pour terminer sa tournée des médiathèques du Val de Sambre, en racontant avec tendresse, simplicité, humour et un brin de nostalgie quelques péripéties de sa vie.

Grâce à ses textes proches des gens et sa rythmique très mélodieuse, Pascal Matot a séduit le public tout au long de ce délicieux moment musical.

EXPOSITIONS MEDIATHEQUE

Jocelyne Hellendorf et Claudine Breyne-Marchand, membres de Loisirs et Culture, ont exposé leurs créations à la médiathèque « L'Oiseau-Lyre » tout au long du mois de novembre.

Tout le mois de décembre, Loisirs et Culture a présenté les toiles de Marie-Thérèse Dufour, odes à la nature et aux paysages au travers des saisons, accompagnées d'une exposition de créations en céramique où la vaisselle des fêtes de fin d'année est de mise (Thérèse Bouden, Michel Casset), et d'un superbe bestiaire de Gérard Levigne qui a figé d'admiration les visiteurs.



REPAS DES AINES

La commune a organisé le traditionnel Repas des Aînés.

Cent-quatre-vingt convives se sont retrouvés pour un menu copieux et apprécié de tous.

Le service était pris en charge par une équipe d'élus tandis que l'orchestre «LES NEW SIXTIES» assurait l'ambiance musicale.

NOEL A LA MATERNELLE

Les enfants de la maternelle n'en croyaient pas leurs yeux lorsque le Père Noël est arrivé avec sa cloche et sa hotte garnie de cadeaux : ardoise magique, ordi Génius Kid, pupitre éducatif et matériel de coloriage.

CIMETIERE

Nous conseillons aux visiteurs de ne pas stationner dans l'allée. Les vitres y sont régulièrement fracturées par des voleurs qui rôdent dans le secteur.

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
du 13 novembre 2018

MISE AUX NORMES DU GROUPE SCOLAIRE

Le maire informe l'assemblée que la commission départementale d'accessibilité a donné un avis favorable à notre demande de dérogation pour remplacer l'ascenseur par un élévateur.

Cette décision a retardé le projet mais va permettre de faire des économies sur l'investissement et le fonctionnement.

Monsieur Hervé NICOL, adjoint aux travaux, présente les différentes offres sur la base de quoi l'assemblée retient les entreprises suivantes :

- Lorban pour le désamiantage (30 975 €),
- Tommasini pour le gros œuvre (77 901,15 €),
- Dufossez pour le lot carrelages (2 656,38 €),
- SEM pour les menuiseries extérieures (76 547,10 €),
- Sambrebat pour les plâtreries (24 108,05 €),
- Ecotherm pour la plomberie (8 722 €),
- Sambre Elec pour l'électricité (11 440,08 €),
- SAE pour la peinture (27 369,63 €) et
- DVMH pour le monte-personnes (32 550 €).



Le total des travaux se monte donc à 292 269,39 € Hors taxes.

Dossier DETR

Le conseil mandate également le maire pour déposer le dossier de demande de subvention auprès de l'Etat (40 %) et, dès la publication de l'appel à projet, du Conseil Départemental (30 %), pour les travaux d'accessibilité du Groupe scolaire.

Réitération garantie de prêts Promocil

La réduction du loyer de solidarité imposée aux bailleurs sociaux par la loi de finances 2018 a amené la Caisse des Dépôts, pour ne pas fragiliser ces bailleurs, à leur proposer un dispositif d'accompagnement par l'allongement d'une partie de leur encours de dette.

La commune étant garante des emprunts de Promocil, le conseil décide de réitérer la garantie de prêt sollicitée par le bailleur dans le cadre de l'allongement de la dette de dix ans.

Suspension convention friterie Barbusse

Le maire explique que l'incendie de la friterie de la rue Barbusse empêche toute exploitation commerciale et qu'il paraît, en conséquence, logique de suspendre le paiement pour occupation du domaine public jusqu'à la réouverture de ce commerce, date pour laquelle le conseil sera amené à délibérer de nouveau.

Modifications budgétaires

Sur proposition de Christian Lavielle, adjoint aux finances, le conseil vote l'intégration des frais d'études liées à la mise aux normes M2S (59 606,88 € pour la mairie, salle des fêtes, salle de spectacle) et terrain synthétique (45 69,60 €), cette opération permettant à la commune de récupérer 8 000 € de TVA en 2019.

Dans la section investissement, le conseil vote le transfert de 30 000 € de la ligne 2188 à la ligne 2312.

Dans la section de fonctionnement, le conseil valide l'affectation de réserve pour les autres services extérieurs (à hauteur de 3 500 €), les autres personnels extérieurs (1 500 €), la rémunération des apprentis (2 500 €) et les locations mobilières (7 500 €).

M.Lavielle précise que la participation de la commune au CCAS est passée de 18 000 € à 14 000 €.

Marché des copieurs

Suite au dépôt de bilan du prestataire All Bureautic, le conseil retient la proposition de Christian Lavielle de souscrire un contrat avec la société Magenta pour la reprise d'un contrat de maintenance d'un photocopieur.

Convention aggro / illuminations

Le conseil mandate le maire pour signer la convention avec l'Agglomération Maubeuge Val de Sambre autorisant la commune à accrocher des éclairages de fin d'année à l'éclairage public.

Création accueil de loisirs du mercredi

Pour élargir la palette d'activités du mercredi et augmenter les possibilités de choix des enfants, le maire propose de créer un accueil de loisirs du mercredi (hors vacances scolaires) pour les 6-12 ans, de 14 h à 17 heures.

Cet accueil de loisirs proposera diverses activités sportives et culturelles et fonctionnera en lien avec les associations pour les activités présentes sur la commune.

Tarifs de l'accueil de loisirs des 6-12 ans

Le conseil fixe à 20 € le tarif pour la période janvier / fin juin et 30 € pour les extérieurs.

Délibération de principe pour le recrutement d'agents vacataires

Le conseil vote la délibération permettant au maire de recruter des agents contractuels pour faire face aux besoins saisonniers (centre de loisirs) ou occasionnels (surcharge de travail), dans la limite de temps autorisée par la loi.

Adhésion Lianes Coopération

La commune décide d'adhérer pour un montant de 50 € à l'association Lianes Coopération, en charge du lien des acteurs de la coopération internationale et dont le rôle a été déterminant dans le cheminement du dossier Erasmus Plus et la mise en place du projet d'échanges avec la commune de Poliçan.

Transfert compétence eau et assainissement

La loi NOTRe du 7 août 2015 avait rendu le transfert des compétences « eau » et « assainissement » obligatoire aux communautés d'agglomération avant le 1^{er} janvier 2020.

Localement, cette compétence est pour l'instant reprise par l'AMVS au titre des compétences optionnelles.

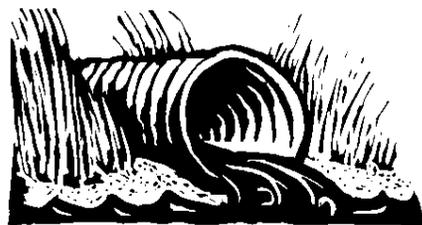
La loi du 3 août 2018, dite "Loi Ferrand-Fesneau", est venue préciser les modalités de mise en oeuvre du transfert de cette compétence, optionnelle jusqu'au 1^{er} janvier 2020 et obligatoire par la suite.

Le conseil donne un avis favorable à une modification des statuts de l'agglomération en ce sens.

Transfert compétence gestion des eaux pluviales et urbaines (GEPU)

La loi 2018-702 du 3 août 2018, renomme la compétence "assainissement des eaux usées", de sorte que les eaux pluviales redeviennent une compétence communale.

Or, considérant que ces deux compétences (eau usées d'un côté, eaux pluviales de l'autre) sont obligatoires pour les communautés d'agglomération seulement à compter de 2020, le conseil, pour assurer d'ici là la continuité de service, accepte de transférer à l'AMVS la compétence facultative (puisqu'elle n'est pas encore obligatoire) de gestion des eaux pluviales urbaines.



mac.r10169e0f01.www egswaa

Rachat d'une concession

Le conseil accepte de racheter une concession cinquantenaire non utilisée pour un montant de 200 €, équivalent au prix de vente en 2015.

Abandon manifeste provisoire

Depuis plusieurs années, l'immeuble situé au 148 rue Victor Hugo prolongée est en ruine suite à un incendie. La commune n'ayant jamais eu de retour des courriers adressés au propriétaire (hébergé au Foyer-Soleil), ni de ses enfants, décide d'engager la procédure d'abandon et mandate le maire pour prendre les arrêtés adéquats, conformément aux articles L.2243-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Loyer cabinet médical

Le conseil fixe le montant du loyer mensuel du cabinet médical à 360 €, ce montant comprenant un forfait de 40 € pour l'eau et l'énergie, régularisable une fois par an.

Fonds de concours voirie à l'Agglomération

Suite à la réalisation du ralentisseur rue Salengro, le conseil approuve le montant de notre part à charge fixée par l'AMVS à 3 204,54 € pour un montant de travaux de 12 777,90 €.

Listes électorales

Le conseil désigne M. Bruno Legros, conseiller délégué comme membre de la commission de contrôle qui statue sur les recours et s'assure de la régularité de la liste.

Espace des habitants

Pourquoi ne sommes-nous pas remboursés des repas lorsque les parents sont malades et qu'ils reprennent les enfants qui étaient inscrits à la cantine ?

En cas d'enfant malade, la commune devant réserver ses repas trois jours à l'avance auprès du prestataire, aucun remboursement ne lui est possible pour les deux premiers jours d'absence et elle se verra donc facturer les repas, raison pour laquelle les parents ne peuvent être remboursés.

Par contre, à partir du 3^e jour, les repas de l'enfant sont reportés sur présentation d'un justificatif médical.

Quant aux parents malades, cette éventualité ne figure pas dans le règlement du restaurant scolaire que les parents signent en début d'année scolaire.

Dans le cadre du voyage au Pasino de St Amand, organisé par le Comité des Anciens, les inscriptions commençaient à 10 heures. Je suis arrivée à 10 h 20 et il n'y avait plus de places.

Je sais que des personnes extérieures sont par contre inscrites. Qu'en pense le Maire ?



La municipalité ne peut intervenir sur les modalités d'inscription d'une association dont nous respectons l'indépendance et le dévouement des bénévoles.

Cela étant dit, nous avons déjà fait remarquer qu'il suffirait de prévoir une première demi-journée d'inscription pour les marpentois et une seconde réservée aux les extérieures pour les places restantes, pour éviter ce genre de déception.

Dans la perspective d'acheter un bien sur la commune, puis-je consulter le cadastre pour contacter le propriétaire ou avoir communication de ses coordonnées ?

La documentation cadastrale comprend le plan cadastral, accessible à tous, et la matrice cadastrale, dont sont issus les relevés de propriété (également appelés *extraits de matrice*), qui indique notamment l'identité des propriétaires et la liste des parcelles leur appartenant situées dans la commune.

Depuis la mise en place du RGPD (Règlement Général pour la Protection des Données), un extrait de la matrice cadastrale peut être communiqué uniquement au propriétaire du bien immobilier (ou à son mandataire agissant en son nom).

Si donc un particulier demande les coordonnées du propriétaire d'un bien, nous demandons préalablement à ce dernier qu'il donne son accord par écrit ou qu'il entre en contact avec le demandeur.

ASSEMBLEE GENERALE DES CYCLOS-RANDONNEURS

Michel Delmotte, président, a réuni ses membres pour son Assemblée Générale annuelle. Le vice-président Jean-Pierre Delaique a énuméré les nombreuses participations du club aux brevets dans la région et en Belgique. Jean-Claude Delvallée, membres du Bureau, a rappelé les consignes de sécurité et Agnès Delmotte, trésorière, a présenté les comptes de l'année.

C'est Martine Salaets, secrétaire, qui présenta le rapport d'activités.

ASSEMBLEE DES CYCLOS SAMBRIENS

L'association des clubs cyclotouristes de Sambre-Avesnois et du Hainaut a tenu son Assemblée Générale annuelle dans la salle d'honneur de la mairie.

Le Président Pascal Gravez a remercié la vingtaine de clubs, français et belges, présents et souligné l'intérêt de cette coopération pour planifier les différentes manifestations

ANCIENS COMBATTANTS

Suite à la démission de M. Albert Barbare, seul membre du bureau, le maire avait invité l'ensemble des membres cotisants en assemblée extraordinaire et, accompagné de Jacqueline Loire, adjointe aux Fêtes et Cérémonies, fit appel à candidature.

Aucun des membres présents n'exprimant le souhait de se porter candidat, la dissolution fut votée à l'unanimité.

L'association ne disposant d'aucun statut selon les membres présents et gardant un actif de près de 3000 €, il est collectivement décidé de verser ce montant à la commune qui, à son tour, répartira cet actif auprès de l'Amicale des Ecoles de Marpent (pour 50 %), auprès du Secours Français (à hauteur de 12,5 % des actifs), la commune gardant le solde (à hauteur de 37,5 % de l'actif) pour déposer une gerbe sur les carrés militaires à la Toussaint.

Les deux drapeaux sont transmis à la commune de Marpent. Ces drapeaux seront sortis lors des cérémonies patriotiques et lors des obsèques de l'un des membres connus de la section.

Photo page 14: (debout) Robert Etienne – Robert Thébault – Mauricette Loire - Colette Camberlain (Assis) : Jean-Pold Patté – Albert Barbare – Raymond Coupleux - Roland Jenlin

SAINTE-CECILE

L'église de Marpent était bondée pour le concert donné par l'harmonie communale à l'occasion de la Sainte-Cécile.

Les musiciens, sous la baguette de Ludovic Damiens, ont notamment joué « le Tour du monde en 80 jours » d'Otto Schwarz et « Rêverie » de Claude Debussy, dont on célèbre le centenaire de la mort cette année.

Le public s'est ensuite retrouvé, en présence des élus et de Mme Françoise Del Piéro, conseillère départementale, dans la salle d'honneur de la mairie pour la remise des diplômes et des médailles



CLUB NAUTIQUE

Une nouvelle session de permis fluvial et côtier a eu lieu le samedi 17 novembre.

Cette session est encore supérieure aux précédentes puisque 31 candidats venus de divers coins de l'Avesnois ont passé les épreuves et ont tous réussi, à la grande satisfaction de Bernard Bilot, le formateur et Michel Buisset, le Président.

CLUB DES ARCHERS

Le maire a remercié Jean-Pierre Willot, président démissionnaire et qui reste Président d'honneur. Son successeur Yvon Fournié, sera entouré de David Nicol (secrétaire), de Jean-Pierre Guerlus (secrétaire-adjoint) et d'Alain Poly qui garde la fonction de trésorier.



ATHLETISME

Lors des rencontres de Lens, le 14 octobre, les benjamins de l'Entente Sambre Avesnois (ESA 59) sont devenus champions des Hauts de France par équipe devant le club de l'Aisne et celui de l'Artois, L'équipe championne comptait deux licenciés marpentois, Sulyvan Rakba et Lucas Guerrier.

L'équipe féminine des minimes, au sein de laquelle évolue Lyane Hocedez, licenciée du club marpentois, a obtenu la médaille d'argent.

En cross, le poussin marpentois Aymen Benatmane remporte le cross d'ouverture de Fourmies et le cross de Féchain dans le Douaisis.



COMITE DES ANCIENS

L'Assemblée Générale se tiendra le 19 janvier 2019 à 10 h

à la médiathèque

Toutes les bonnes volontés sont invitées à cette assemblée.

ACTION LOGEMENT

C'est une histoire un peu bizarre mais qui se termine bien.

Au départ, le problème classique des logements vides.

Les enfants n'habitaient plus sur place, certains voulaient vendre mais d'autres pas... finalement le logement est resté vide une dizaine d'années malgré nos multiples relances, jusqu'aux Etats-Unis où habite un des héritiers !

Hormis le jardin en friche, le logement reste pourtant d'un aspect correct et doté d'un garage.

Il y a deux ans environ, le maire insiste auprès des notaires pour saisir le Tribunal de Grande Instance afin de désigner un curateur, dans le cadre de la procédure des biens en déshérence.

Chose faite avec la nomination du service des domaines qui, dans un premier temps, vend le mobilier.

Les voisins se rapprochent des domaines pour exprimer leur intérêt pour ce logement qui leur permettrait d'agrandir le leur.

Et récemment, le maire voit passer la déclaration d'intention d'aliéner de l'immeuble, au profit d'une société immobilière du Valenciennois.

Quelques jours plus tard, il en parle avec le voisin, surpris lui aussi que cette vente se soit faite aussi discrètement.

Le maire décide d'envoyer une missive au service des domaines pour avoir des explications, faute de quoi il saisira les services compétents.

Le lendemain, le maire reçoit un appel téléphonique du service des domaines qui lui dit que le nouveau propriétaire accepte de revendre aux voisins et au même prix le bien qu'il vient d'acheter.

Nul doute que la démarche aura été utile.

COMMEMORATION DU CENTENAIRE DE L'ARMISTICE

Pour marquer la commémoration du centenaire de l'armistice, ce 11 novembre 1918, la cloche de l'église a sonné durant 11 minutes comme dans la plupart des églises en France.

Des élèves du groupe scolaire Fostier ont ensuite ouvert le défilé, encadré par M Eric Painchart, directeur, sa collègue Marie-Odile Froment, accompagnés des parents.

L'Harmonie Communale, dirigée par M.Ludovic Damiens, leur emboîtait le pas, suivie des élus, des représentants des sapeurs-pompiers de Jeumont (Mrs Bertinchamps et Crignon), puis de représentants associatifs parmi lesquels F Broutin (Athlétisme), JJ. Delvallée et G.Monfourny (Football Club) et M-N Legros (la Joie de la Famille) .

Le défilé se termina au pied du monument aux morts, où l'attendaient des membres de l'association des anciens combattants : Mrs Barbare et Thébaut, Mmes Camberlain et Loire).

L'Harmonie joua « Le chant du Départ » d'Etienne-Nicolas MEHUL, marche jouée lors de la première guerre mondiale pour exalter les soldats partant au combat.

Le message des Anciens Combattants fut lu par des élèves de l'école de Marpent avant que le maire fasse à son tour lecture du message du Président de la République.

Après le dépôt de gerbes et la minute de silence, l'Harmonie joua « Dernier Adieu », une marche funèbre de Louis LUTAUD et, pour terminer, « la Brabançonne » et « la Marseillaise ».

A noter : pour commémorer le centenaire de l'armistice, nous avons réalisé une vidéo, « Ciel de cendre, Marpent et la guerre 14-18 », qui sera projetée lors des vœux du maire.

LA TOMBE RETROUVEE D'EUGENE DESCHAMPS

Le 18 octobre, passant devant le moulin, le maire aperçoit trois dames assises sur le banc, en train de manger un sandwich.

Elles expliquent qu'elles viennent de la région de Gand et qu'elles sont à la recherche de la tombe de leur grand-père, Eugène Deschamps.

Celui-ci était né le 3 janvier 1879 à Tourcoing et vivait à Wattrelos avec son épouse, de nationalité belge.

Eugène Deschamps était caporal au 4^e régiment d'infanterie territoriale, affecté à la défense de la Place Forte de Maubeuge.

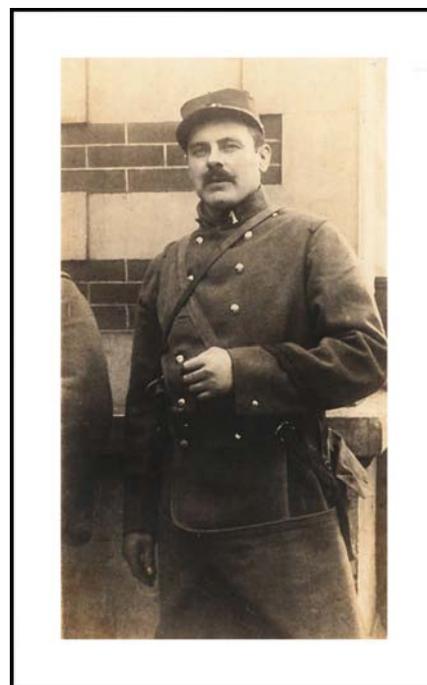
Le 25 août 1914, les soldats français font sauter le pont de Sambre pour entraver l'avancée des allemands qui envoient des obus sur le fort de Boussois et de la Redoute de Recquignies.

Le 1^{er} septembre 1914, trois bataillons de soldats français lancent une offensive, appuyée par le Fort de Boussois.

Le 1^{er} bataillon, arrivé à la lisière de Marpent, est accueilli par des rafales de mitrailleuse.

Ce 1^{er} septembre, les français vont perdre 400 soldats dont 36 sur le territoire communal. Eugène Descamps, 35 ans, fait partie des victimes.

Ses deux filles et leur petite fille ont retrouvé la tombe dans le carré militaire, et ont déposé des fleurs avant de faire quelques photos.



Eugène Deschamps



SPECTACLE HYPNOSE

Organisé par l'Amicale des Ecoles de Marpent avec « Clément HYPNOSIS »



SAMEDI 2 FEVRIER 2019

19h30 salle des fêtes de Marpent

2 euros l'entrée pour les enfants, 5 euros l'entrée pour les adultes

à partir de 12 ans et les adultes.

Petite restauration et buvette sur place

Clôture des réservations le 25 janvier 2018

Infos et réservations au 06.80.66.95.94

par email : aem.marpent@outlook.fr

ou sur notre page facebook : @amicaledesecolesdemarpent

fpm

**le FC MARPENT
organise un
REPAS DANSANT**

**le 16
FEVRIER
2019**

SALLE DES FETES

Renseignements au :

06 81 91 30 67 (M. DELVALLEE Jean-Jacques)

06 46 79 23 36 (M. ALLA Christian)

06 73 45 28 00 (M. DEBAIL Jean-Claude)

**MARPENT
SPORT LOISIRS**



**Organise son Repas dansant
le Samedi 9 Février 2019**

Au Menu :

Spaghetti à la Bolognaise

Fromage

Tarte

Café



Repas adulte : 17€ X =€
 Repas adulte sans porc : 17€ X =€
 Repas enfant* : 8,50€ X =€
 Repas enfant* sans porc : 8,50€ X =€
Total =€

Réservation payante avant le 1^{er} Février 2019.
 Au stade du bel air lors des entraînements le
 mercredi et le samedi de 14h00 à 17h00.
 Ou au 13 avenue du bel air.

* enfant de moins de 12 ans

Le samedi 9 Février 2019
 à la Salle Municipale de Marpent



La soirée sera animée par *Eden Sound System*

Ouverture des portes à 19h00

Dimanche 27 janvier à 16h00

CONCERT DU NOUVEL AN

Salle des Fêtes de
MARPENT

Photos



AG des Archers



AG des Cyclos



Club Nautique



Cyclos de l'Avesnois



Anciens combattant et veuves d'A.C



AG Moulin d'Antan

Photos



Champions des Hauts de France



Champions des Hauts de France
Médailles d'argent



Terrain synthétique



Concert Pascal MATOT

Photos



Claudine Breyne-Marchand



Les petites filles d'Eugène Deschamps



Jocelyne Hellendorf



Marie GALIEN



Marie-Thérèse Dufour

Thérèse Bouden
et Gérard Levigne

